

			JRIVIOLAIRE DE DE	INIANDE D INTERVE	<u>INTION</u>	
Х	Coordonnées du demand Nom de la Société :		Forr	ne juridique :		
	Adresse de facturation :	Adresse de facturation : Référence à mentionner lors de la facturation :				
			n° Code postal : Localité :			
	n° tél. :/_					
Responsable service électrique client : n° tél. direct :/ Adresse d'intervention :					/	
	Rue : n° Code postal : Localité : Nom de la (des) cabine(s) :					
	Nom de la (des) cabine(s)	totti de la (des) cabilie(s)				
	Type d'intervention Type de câble					
	☐ Recherche de défaut de	,				
	□ Tracé de câble (indentification de câble)□ Essai diélectrique□ Essai de gaine					
	☐ Autre (à préciser) :					
		_		, ,		
Х	Délai souhaité ☐ urge	ent ⊔	date/heure : le	_/	h	
Х	Tarifs :	T				
	A titre informatif TARIFS 2025 ¹	Pendant les ouvrable		dehors des heures ouvrables	Week-end et jours fériés	
	Forfait	1238 € H		1857 € HTVA	2477 € HTVA	
	Supplément	355 € H		533 € HTVA	710 € HTVA	
×	Bon de commande offici					
	 A envoyer dûment complété et signé avant toute intervention à Pendant les heures ouvrables² Contact : Bo Technique Conduite : bot.conduite@ores.be En dehors des heures ouvrables : 					
 Contacter le dépannage au 078/78.78.00 Document à envoyer à Bo Technique Conduite : bot.conduite@ores.be 						
×	Sécurité					
	Les manoeuvres de mise	à disposition o	des équipements él	ectriques (respect d	es 5 règles d'or) seront	
réalisées avant l'arrivée de notre technicien, qui ne peut en aucun cas effectuer de manoe						
	câbles doivent être mis à la terre aux deux extrémités. La présence de l'électricien du client sur site est					
v	obligatoire lors de l'intervention. Les 5 Règles d'Or					
,,	<u>Les ortegles a or</u>					
		~ `		\(\frac{1}{2} \)		
	1		3	4	5	
	Mettre hors tension	Consigner	Vérifier l'absence	Mettre à la te	erre Délimiter	
		-	de tension	et en court-ci		
Х	SIGNATURE POUR ACC	<u>ORD</u>				
	NOM		SIGN	SIGNATURE		
	FONCTION DATE/_/					
TONOTION DATE						

¹Le forfait sera toujours facturé (3 heures d'intervention déplacements compris) Si l'intervention se prolonge, un supplément sera d'application (par heure entamée). Le forfait de 3h ne comprend que l'intervention sur un seul câble.

 $^{^2}$ Lu \Rightarrow Je : de 7h30 à 15h45 & Ve : de 7h30 à 15h00